



| Vol. 43-3 août 2023 |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

# REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME



[www.aqu.qc.ca](http://www.aqu.qc.ca)

## LES INFRASTRUCTURES VERTES

*loin des yeux, loin du...*



# A L'ORDRE DU JOUR

## LE DÉFI DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

WWW.AQU.QC.CA

Vagues de chaleur, sécheresses, feux de forêt, pluies diluviennes, débordement des cours d'eau, tempêtes de vents. De plus en plus, et particulièrement en 2023, la planète tout entière connaît son lot de catastrophes naturelles nous rappelant les limites de notre contrôle sur la nature et l'importance d'accroître sa résilience face aux changements climatiques. Mais quel est donc l'équilibre possible entre les activités humaines et le respect environnemental ? Quelles sont les solutions possibles pour faire face à ces crises de plus en plus fréquentes ?

Depuis les années 1990, dans le domaine de l'évaluation environnementale, on considère généralement que les fonctions écologiques sont les processus biologiques de fonctionnement, d'auto-entretien et de résilience qui maintiennent les écosystèmes en leur permettant d'évoluer. Généralement classés comme bien commun et/ou bien public, les écosystèmes procurent de nombreux services dits services écologiques ou services écosystémiques. Ces écosystèmes ont de nombreuses fonctions utiles : ils servent d'habitat à des plantes et à des animaux, abritent des poissons et d'autres sources de nourriture, préviennent l'érosion et protègent des inondations et d'autres phénomènes météorologiques.



Conscientes que l'heure est à la résilience davantage qu'à la résistance, de plus en plus de municipalités adoptent des plans d'action ou des mesures pour leur permettre de mieux faire face aux aléas des changements climatiques. C'est dans ce contexte que l'Association québécoise d'urbanisme vous propose pour cette troisième édition de sa revue de 2023, le thème des services écosystémiques. Les membres de comités consultatifs d'urbanisme pourront ainsi en apprendre davantage sur les solutions susceptibles d'être mises en place pour mieux gérer les eaux pluviales, limiter les îlots de chaleur, favoriser les infrastructures naturelles et mieux protéger les milieux vulnérables. Et ils seront à même de constater que ces écosystèmes apportent de nombreux bénéfices pour la qualité de vie.

### COLLOQUE À TERREBONNE

Puisqu'il est question d'écologie, vous serez sans doute tentés de participer à notre colloque du 8 et 9 septembre à Terrebonne et portant le titre « Les CCU, partenaires de la transition écologique ». En raison du contexte de la récente pandémie, il s'agit du premier colloque organisé depuis celui de l'automne 2019 à Joliette. Ce colloque nous permettra de renouer avec la formule du présentiel et, pour les gens qui y participeront, nous avons mis en place une programmation qui devrait vous plaire tout en vous permettant de rétablir votre réseau de contacts.

Cela dit, la tenue de ce colloque n'empêchera pas l'Association québécoise d'urbanisme de poursuivre ses formations en formule webinaire puisque ce format semble beaucoup plaire, tant en raison du nombre de formations offertes durant une année que de la durée plus courte des formations (une heure).

**Marais du projet Le Quartier à Drummondville. Un exemple d'infrastructure naturelle permettant de gérer les eaux pluviales tout en assurant la pérennité d'un milieu naturel d'importance.**

Crédit : Virginie Dumont, 2012

Et, pour les nouveaux membres de l'Association, quoi de mieux que de participer à nos webinaires ou de solliciter une formation sur mesure répondant à vos besoins spécifiques. N'hésitez pas à vous renseigner à ce sujet.

### FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DE CCU

Ceci est d'autant plus important depuis les modifications proposées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En effet, l'Assemblée nationale a adopté, le 1er juin dernier, le projet de loi 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que d'autres dispositions législatives. Considérant l'importance des CCU et du rôle qu'ils sont appelés à exercer, le projet de loi 16 rend obligatoire une formation portant sur le rôle et les responsabilités des membres des comités.

Toute personne nommée au sein d'un CCU à compter du 1er juin 2024 devra donc suivre cette formation dans les trois mois du début de son mandat. Les membres en fonction le 1er juin 2024 seront dispensés de cette obligation. Ils devront toutefois suivre la formation si leur mandat est, par la suite, renouvelé.

Vous en apprendrez davantage sur ce sujet dans les pages consacrées à la chronique juridique, une chronique produite par un membre de notre conseil d'administration, Me Pierre Laurin, et qui est l'invité d'honneur des pages « Profil d'administrateur » de cette édition.

Sur ce, bonne lecture, et passez un superbe automne !

Le comité éditorial de la Revue

4

## ADAPTER NOS MILIEUX DE VIE AUX INONDATIONS : L'INTÉGRATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

Par : Léa Vandycke et Catherine P. Perras

8

## APPLIQUER L'ÉCOFISCALITÉ MUNICIPALE AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Par : Jean-Philippe Lemay

11

## LA MUTUALISATION DE LA GESTION DES EAUX DE PLUIE

Par : Olivier Leclerc

14

## LES BÉNÉFICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES INFRASTRUCTURES VERTES DANS LES VILLES : RÉSILIENCE OU RÉSISTANCE ?

Par : Prisca Ayassamy

17

## LE POUVOIR DES INFRASTRUCTURES NATURELLES : DES ACTIONS ET UN NOUVEAU PROGRAMME

Par : William Verge et Patrick Harbour

19

## PLAN D'AFFAIRES PERMACULTUREL : LA BOURGADE, COOP DE SOLIDARITÉ

Par : Christelle Fournier

21

## PROFIL ADMINISTRATEUR : PIERRE LAURIN

Par : Yves Racicot

23

## L'AIDE-MÉMOIRE

25

## LE PROJET DE LOI 16 ET LES CCU

Par : Me Pierre Laurin



2630, rue Beaudry,  
Sherbrooke, QC J1J 1K8  
Téléphone : 514 277-0228  
info@aqu.qc.ca • www.aqu.qc.ca



La REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME est publiée périodiquement par l'Association québécoise d'urbanisme à l'intention de ses membres, des municipalités, des professionnels, des étudiants et de tout citoyen intéressés par l'urbanisme et par l'aménagement du territoire.

Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité des opinions qu'ils émettent. Il en va de même pour les commanditaires quant au contenu de leur publicité. Toute reproduction, traduction ou adaptation, en tout ou en partie, des textes, des tableaux ou des illustrations publiés dans la REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME requiert la permission préalable de l'Association québécoise d'urbanisme.

**Président de l'AQU**  
Yves Racicot,  
Citoyen,  
Municipalité d'Eastman

**Vice-présidente**  
Laure Desjardins,  
Candidate à la maîtrise en études urbaines à l'UQAM

**Trésorier**  
Patrice Furlan,  
Urbaniste,  
Chef de division urbanisme,  
Ville de Drummondville

**Secrétaire**  
Pierre Laurin,  
Avocat municipal,  
Tremblay-Bois

**Administrateurs**  
Brigitte Villeneuve,  
Ex-conseillère, membre du CCU,  
Ville de Terrebonne

Stéphane Bertrand,  
Conseiller municipal,  
Ville de Blainville

Pierre Laplante,  
Président du CCU,  
Municipalité de Sainte-Luce

Félicité Ngadja,  
Consultante en stratégie politique  
nationale et internationale

Léa Lemay-Ducharme  
Directrice par intérim  
du service de l'urbanisme,  
Ville de Warwick

Amaury Sainjon  
Aménagiste,  
MRC de La Côte-de-Beaupré

**Comité de rédaction**  
Patrice Furlan  
Léa Lemay-Ducharme  
Laure Desjardins

**Direction artistique et page  
couverture**  
Yves Racicot  
Crédit photo : Yves Racicot

**Directrice générale**  
Magalie Laniel

**Révision**  
Lysandre Monette-Larocque  
**Édition et impression**  
Précigrafik

**Dépôt légal**  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du  
Québec  
ISSN 0842-957X



**Christelle Fournier**  
Fondatrice et directrice de Fertiles, accompagnement en permaculture

Membre de CRITIC  
Productrice et autrice du livre coécrit par 11 expertes-praticiennes — Notre Ville Permaculturelle  
Réalisatrice du Balado — Les Permacultur'ELLES  
Conférencière TedX — Innovation tarifaire  
Carrière internationale en audiovisuel, Formation en permaculture, Bac en Études internationales avec une spécialité en économie agricole de l'UdeM et de la Universidad de Costa Rica, Certificat en Éducation Relative à l'Environnement de l'UQAM

# PLAN D'AFFAIRES PERMACULTUREL : LA BOURGADE, COOP DE SOLIDARITÉ

Par : **CHRISTELLE FOURNIER**, Fertiles, accompagnement en permaculture

Dans le paysage économique en perpétuelle évolution émergent des initiatives audacieuses qui transcendent les paradigmes traditionnels. La Bourgade, coop de solidarité à Saint-Luc-de-Vincennes en Mauricie, s'engage dans une aventure entrepreneuriale citoyenne prometteuse, où la vision écologique rencontre l'esprit de coopération et de solidarité. Bienvenue dans l'univers de cette coopérative dont le Plan d'Affaires Permaculturel (PAP) marie avec harmonie les impératifs écologiques et sociaux. Sa particularité se révèle par son ancrage dans une logique non extractiviste des services écosystémiques. Ces services qu'ils fournissent gratuitement aux activités économiques humaines sous forme d'externalités positives sont souvent évoqués. De plus en plus, ces derniers sont abordés en termes de régénération, comme dans le cas de la phytoremédiation, qui vise à inverser les effets des externalités négatives causées par les activités humaines sur les écosystèmes. Le PAP rejette donc la logique extractiviste et va au-delà de la régénération pour penser à un modèle qui allie services à la communauté et services écosystémiques dans le but de générer des externalités positives tout en maintenant une viabilité économique. Pour ce faire, le PAP est étroitement articulé avec un plan d'aménagement de site basé sur les 3 principes de la permaculture : Prendre soin de la Terre, Prendre soin de l'humain et Partager équitablement.

## UNE COOP AU SEIN D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

Le projet de La Bourgade a été développé à travers un processus participatif impliquant la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, riche de 500 âmes, en collaboration avec Fertiles, spécialisé en accompagnement en permaculture.

L'histoire du projet a débuté en 2019 avec la création des Incroyables Comestibles et a progressé avec l'aménagement d'une forêt nourricière en 2021. En 2022, le Plan de Développement de la Communauté Nourricière (PDCN) de Saint-Luc-de-Vincennes, soutenu par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a mis en évidence la nécessité de créer une coopérative de solidarité. Cette recommandation a renforcé la volonté des actrices et acteurs locaux de concrétiser ce projet.

Il faut dire que le PDCN, devenu lui-même une nouvelle politique municipale en février 2023, a été soutenu par un ensemble de politiques publiques allant du Schéma d'aménagement et de développement de la zone agricole à la politique municipale amie des aînés en passant par le plan stratégique de développement durable. Chacune de ces politiques a fourni non seulement un terreau politique et réglementaire fertile pour le projet, mais aussi une panoplie d'équipements, de services et d'organismes municipaux qui ont été des leviers d'action pour la communauté nourricière.

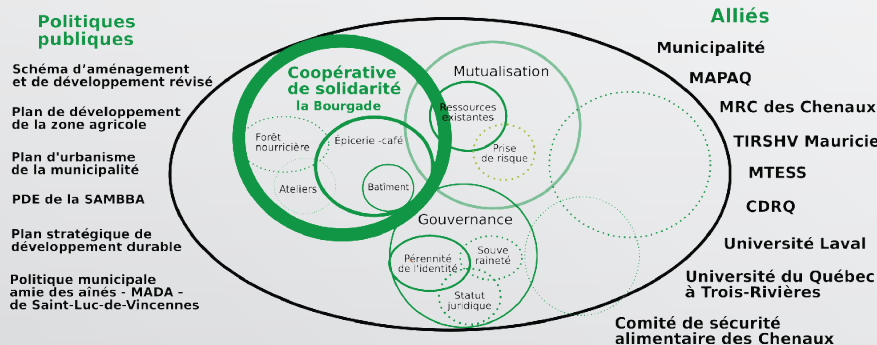
## LA BOURGADE, COOP DE SOLIDARITÉ

La Bourgade, coop de solidarité, est à la fois une épicerie et un café-rencontre accompagnée d'un grand espace extérieur de production de 3500 m<sup>2</sup> à la disposition des citoyen·nes. Cet espace héberge une forêt nourricière, un potager, un poulailler et des ruches qui contribuent à la production alimentaire locale. Elle est située sur un axe routier important de la municipalité. Cela permet la fréquentation de travailleuses et travailleurs de passage ainsi que le développement d'une activité agrotouristique dans les prochaines années.

Son plan d'aménagement sommaire datant de juin 2021 est tel que suit. Il a été bonifié lors de la plantation.

En février 2023, un comité provisoire a été formé pour assurer une gestion efficace de l'initiative et lancer l'élaboration du PAP. Une base solide a été posée en juin 2023, lorsque la municipalité a approuvé la vente de la propriété à La Bourgade, démontrant ainsi un potentiel prometteur pour le projet au sein de Saint-Luc-de-Vincennes.

### Communauté nourricière



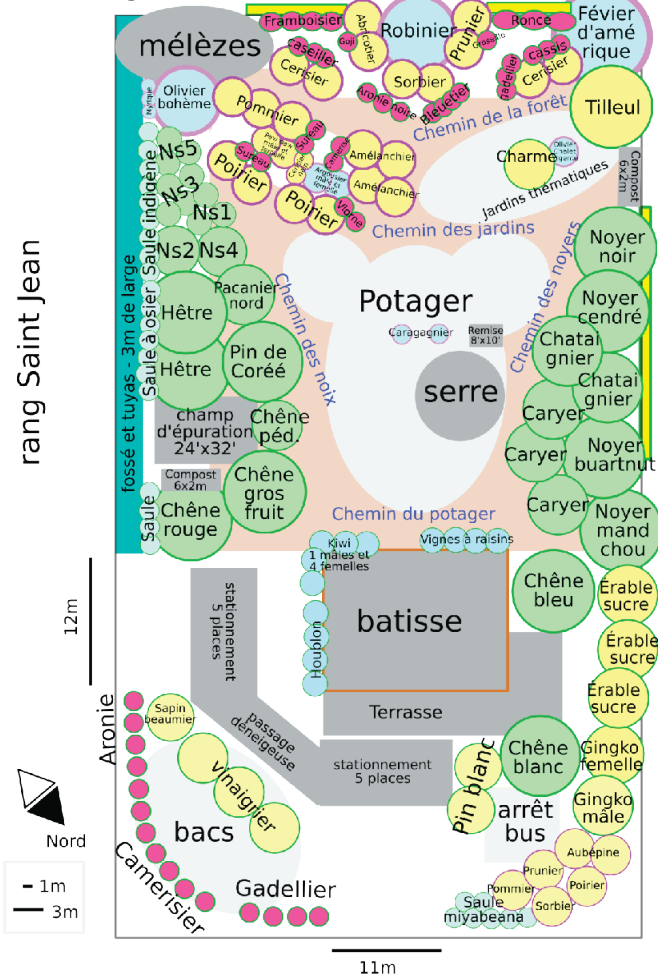
La Bourgade vise à relever les défis liés au contexte agroalimentaire local tels que les enjeux de désertification et de sécurité alimentaire du territoire. Sa viabilité repose sur quatre volets interconnectés qui favorisent l'économie et l'écologie circulaires.

Les mots soulignés sont définis dans l'aide mémoire p.24





## La Bourgade



## VIABILITÉ — CORESPONSABILITÉ PUBLIC/ COMMUN

Dans un contexte où la prise de conscience environnementale est devenue une nécessité urgente, cette coopérative novatrice incarne une lueur d'espoir pour un avenir plus durable. Loin des méthodes commerciales traditionnelles, son approche écocitoyenne réaffirme la façon dont elle peut prospérer tout en étant responsable envers la nature et les communautés locales. Par une approche permaculturelle, la coopérative place la biodiversité et l'équilibre écologique au cœur de ses opérations. Son PAP est bien plus qu'un simple document financier, c'est une feuille de route méticuleusement conçue pour cultiver un écosystème économique prospère et éthique.

Au-delà de la recherche du profit à tout prix, cette coopérative met en avant les valeurs de solidarité et de coopération. Dans un monde où les disparités sociales s'accroissent, leur engagement envers la communauté est une source d'inspiration pour de nombreux collectifs de citoyen-nes entrepreneur-es cherchant à redonner un sens véritable à leur communauté. Elle répond à la définition du Collectif de Recherche sur les Initiatives, Transformations et Institutions des Communs (CRITIC) : «ensembles de pratiques sociales ancrés dans des collectivités autodéterminées et des formes de communalisation. Ils répondent à différents besoins et aspirations à travers des valeurs de partage, de soin, de participation, d'inclusion, de soutenabilité et de convivialité. Promouvant le droit d'usage et le devoir de responsabilité, les communs préfigurent une alternative à la propriété privée et constituent un processus d'apprentissage collectif.»

La Bourgade est un commun prônant une coresponsabilité équitable pour sa viabilité, à travers un engagement public commun. En effet, en responsabilisant l'ensemble des actrices et des acteurs territoriaux, elle redéfinit la manière dont les risques et les charges financières devraient être répartis, conformément aux normes de durabilité et de responsabilité envers l'environnement et la société. Ainsi, les externalités positives générées par La Bourgade devraient reposer équitablement sur les épaules des acteurs publics et des membres de la coopérative, témoignant de leur engagement envers un avenir plus durable. C'est pour cela que son plan d'affaires met en évidence les opportunités financières que La Bourgade offre grâce à une évaluation des externalités positives environnementales et sociales.



## EXTERNALITÉS POSITIVES ENVIRONNEMENTALES — SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

L'évaluation des externalités positives dans un plan d'affaires peut être un levier crucial pour l'obtention de subventions et de financements publics. Voici quelques raisons pour lesquelles ces externalités peuvent jouer un rôle déterminant pour l'attribution de subventions.

1. Alignement avec les politiques publiques : La Bourgade ainsi que la communauté nourricière contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques locales et provinciales.
2. Impact environnemental positif : Les projets à impact environnement positif sont souvent considérés comme étant d'intérêt public et donc susceptibles de recevoir un soutien financier.
3. Atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) : Les Nations Unies ont défini les 17 ODD pour guider les actions mondiales en matière de développement durable. Les projets qui contribuent directement à la réalisation de ces ODD sont particulièrement valorisés par les bailleurs de fonds publics.







4. Encouragement de l'innovation durable : Les organismes publics ont un intérêt croissant à promouvoir l'innovation durable. Les projets d'entreprises qui proposent des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et sociaux sont souvent privilégiés lors de l'attribution de subventions.

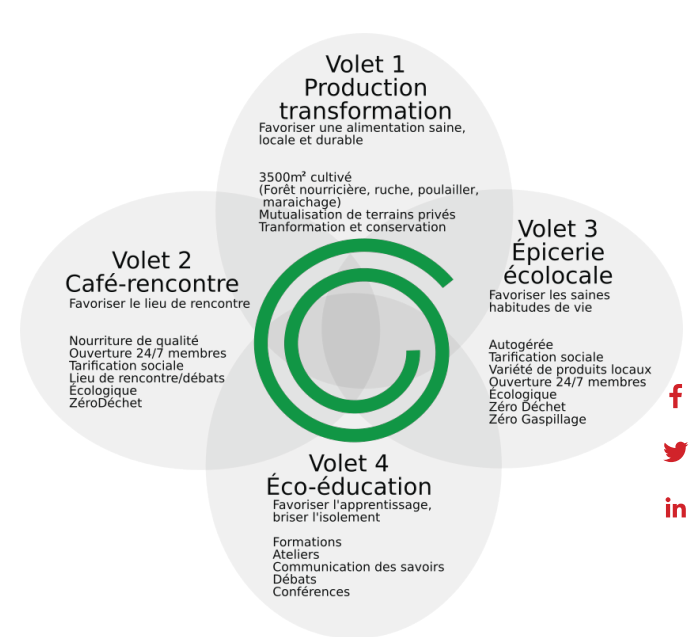
En somme, l'évaluation des externalités positives dans un plan d'affaires permaculturel renforce la crédibilité et la pertinence des projets aux yeux des bailleurs de fonds publics et augmente ainsi les chances de recevoir des subventions pérennes qui soutiennent la mise en œuvre d'initiatives à utilité publique.

## SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE LA BOURGADE

Le Plan d'Affaires Permaculturel de la Bourgade sépare les externalités positives en deux axes : social et environnemental. Les services écosystémiques rendus par la Bourgade rentrent dans l'axe environnemental qui se décline en neuf points d'actions concrètes pour réduire l'empreinte environnementale et atteindre les ODD :

1. Énergie — Bornes Électriques et Économie du dernier Kilomètre.
2. Agrobiodiversité : Favoriser la biodiversité agricole face aux dérèglements climatiques.
3. Lutte contre les Insectes Néfastes et les Maladies : Utilisation de méthodes écologiques et alternatives pour contrôler les ravageurs.
4. Production Locale : Encourager la production locale et optimiser les rendements afin de réduire les émissions liées aux transports et de favoriser une agriculture plus durable.
5. Santé et régénération des sols : Promouvoir des pratiques agricoles régénératrices et respectueuses des sols pour préserver et favoriser leur fertilité à long terme.
6. Santé de l'Eau : Protéger et préserver la qualité de l'eau.
7. Gaspillage Alimentaire : Adopter des stratégies pour réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement en favorisant l'économie circulaire.
8. Zéro Déchet : Mettre en œuvre des pratiques d'économie circulaire pour réduire la production de déchets et favoriser le recyclage et la réutilisation des matériaux.
9. Agrotourisme : Promouvoir le tourisme rural et l'agritourisme pour valoriser les produits locaux, sensibiliser les visiteuses et les visiteurs aux enjeux environnementaux et stimuler l'économie locale.

Au sein du Plan d'Affaires Permaculturel, chacun de ces neuf points d'actions est accompagné d'une méthodologie d'évaluation rigoureuse, élaborée grâce au soutien expert de Chiara Gasperoni en collaboration avec Fertiles. Cette recherche approfondie a permis de proposer des indicateurs pertinents basés sur des sources officielles telles que l'ONU pour l'agriculture et l'alimentation, Statistique Canada et les 17 ODD, spécifiquement adaptés au contexte de La Bourgade. Actuellement, ces indicateurs sont en phase de développement et d'affinement constant, dans le but d'assurer une évaluation exhaustive et rigoureuse de l'impact environnemental, social et économique du projet dans le temps. Cette démarche témoigne de l'engagement à construire un PAP solide, basé sur des données fiables, et reflétant la volonté des citoyen-nes de viser l'excellence en matière de durabilité et d'impact positif réel. Elle met



également en lumière l'opportunité financière que porte la Bourgade et qui doit être soutenue par les financements publics et privés pour redistribuer équitablement les coûts des services rendus.

## EN CONCLUSION

La Bourgade se distingue par son approche innovante et écocitoyenne, qui redéfinit les normes de viabilité et de responsabilité envers l'environnement et la société. En favorisant une coresponsabilité équitable entre les acteurs publics et les membres de la coopérative, le projet incarne un modèle durable d'engagement communautaire. Dans un monde en transition socioécologique, il est essentiel d'intégrer la question financière des externalités positives dans les politiques économiques, afin que les communs ne dépendent plus de subventions et qu'au contraire, la société les reconnaisse de manière intrinsèque, peut-être par le biais de l'évaluation des externalités positives dans un plan d'affaires !



Nous avons le plaisir de vous inviter à notre colloque en présentiel

# LES CCU, PARTENAIRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

en collaboration avec la ville de **Terrebonne** les **8 et 9 septembre 2023**.

## Vendredi 8 sept. VISITE commentée

En plus d'une journée complète de conférence le samedi, nous vous invitons à participer à la visite guidée de 3 sites d'intérêt de la région de Terrebonne le vendredi à 13h00. Nous aurons une navette et des animateurs pour la visite des sites **Urbanova**, **Le ruisseau de feu**, et le **Vieux-Terrebonne**, mais prévoyez quand même de bonnes chaussures. La visite sera suivie d'un cocktail à l'hotel Impéria vers 17h00.



Association  
québécoise  
d'urbanisme



## Samedi 9 sept. - Journée de FORMATION

9h00 à 10h00	<b>L'urbanisme et la transition écologique</b> <b>Robert Chicoine,</b> Directeur général adjoint, Développement et aménagement du territoire. Ville de Terrebonne
10h15 à 11h45	<b>La Politique de transition écologique de la ville de Terrebonne et sa mise en œuvre</b> <b>Mahotia Gauthier,</b> Chef de section environnement et transition écologique. Bureau de l'environnement et de la transition écologique. Ville de Terrebonne <b>Éliane Lessard,</b> Urbaniste, Directrice de l'urbanisme durable. Ville de Terrebonne
13h15 à 14h15	<b>La vision écologique par les outils juridiques d'aménagement</b> <b>Me Marc-André LeChasseur,</b> Avocat en droit municipal, Bélanger Sauvé. Professeur adjoint, Université McGill
14h30 à 15h15	<b>Opérer la nécessaire densification du territoire : les outils pour assurer son intégration aux contextes urbains</b> <b>Pierre-Olivier Robitaille,</b> Agent de projet, L'Atelier Urbain
15h15 à 16h00	<b>La réglementation d'urbanisme discrétionnaire et l'adaptation de nos communautés aux changements climatiques : Le cas du Parc d'affaires 40NETZERO à Montréal-Est</b> <b>Steve Potvin,</b> Directeur du Studio d'urbanisme et d'architecture de paysage de Stantec
16h30 à 17h30	<b>Assemblée générale annuelle de l'AQU</b>

Les inscriptions se font en ligne, sur [aqu.qc.ca](http://aqu.qc.ca) sous l'onglet **formation/colloque**, ou directement à :

[www.aqu.qc.ca/formation/colloque-2023](http://www.aqu.qc.ca/formation/colloque-2023)

Au plaisir de vous voir à Terrebonne très bientôt !

